



Conseil de sécurité

Distr. générale
10 juillet 2013
Français
Original : anglais

Lettre datée du 9 juillet 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre du Gouvernement rwandais, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les agissements et comportements récemment observés au sein de la brigade d'intervention de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), que mon gouvernement juge très préoccupants.

Comme vous le savez, le Rwanda a soutenu l'adoption de la résolution 2098 (2013) du Conseil de sécurité autorisant la création et le déploiement d'une brigade d'intervention au sein de la MONUSCO. Cette résolution nous semblait en effet aller dans le sens de la paix et de la stabilité dans la région, et la brigade d'intervention nous semblait un moyen efficace de décourager la reprise des violences, en attendant que les efforts déployés aux niveaux régional et international débouchent sur un règlement politique.

Des sources dignes de foi indiquent cependant que, depuis leur arrivée sur le terrain, certains éléments de la brigade d'intervention de la MONUSCO se livrent à des activités contraires à leur mission et aux intérêts de la paix et de la stabilité dans la région.

Tout d'abord, des commandants de la brigade d'intervention des rangs les plus élevés ont rencontré à plusieurs reprises leurs homologues des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) avec lesquels, d'après les informations crédibles, fiables et détaillées dont dispose le Gouvernement rwandais, ils ont évoqué différentes formes de collaboration tactique et stratégique. Leurs agissements, qui laissent entendre qu'ils favorisent l'un des groupes armés dont ils sont censés décourager les activités militaires, sont très préoccupants.

On observe ensuite, de manière tout aussi préoccupante, des cas de collaboration entre les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et les FDLR, souvent au vu et au su de certains membres de la brigade d'intervention, voire avec leur accord. Nous sommes en possession d'informations fiables faisant état de plusieurs cas, dont certains cautionnés par les commandants de la brigade d'intervention, d'intégration d'unités ou de commandants des FDLR aux unités de commandos des FARDC près de la frontière rwandaise.



Enfin, les cas de livraison aux FDLR de grandes quantités d'armes et de munitions par des officiers des FARDC se sont multipliés, au vu et au su des commandants de la brigade d'intervention.

Les activités et comportements évoqués ci-dessus, qui sont pris très au sérieux par mon gouvernement, constituent non seulement une grave menace à la sécurité de mon pays mais remettent également en cause la crédibilité de la MONUSCO et de ses activités de maintien de la paix. Toute arrière-pensée motivée par des intérêts politiques ou économiques, comme cela semble être le cas ici, nuira à la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en République démocratique du Congo et dans la région.

Les informations contenues dans la présente lettre ont été communiquées au Secrétaire général dans la lettre datée du 8 juillet 2013 que lui a adressée la Ministre des affaires étrangères et de la coopération, Louise Mushikiwabo.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Eugène-Richard **Gasana**
